

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

Coupe Provinciale GAF

Concours par équipe

23 au 25 mai 2025

GYMNASTIQUE QUÉBEC

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4

514-252-3043 / www.gymqc.ca

Personne contact : Josée-Anne Adam

inscription@gymqc.ca



COMITÉ ORGANISATEUR

MAGNY-GYM

Directeur de la compétition : Robert McKay

Courriel : magnygy.direction@gmail.com

Site web : www.magnygy.com



FORMAT DE L'ÉVÉNEMENT (1 sur 2)

Concours par équipe sous la thématique **SUPERHÉROS**. Nous invitons les équipes à prendre part à cette thématique sous forme de costumes, accessoires, décorations, cris d'équipe, etc.

**CALLING
FOR
SUPERHEROS!**

Pour ce concours par équipe, les athlètes affiliés N INTRO à N7 sont invités à participer en coopération avec leurs paires en créant **des équipes d'athlètes d'un même club**.

- Chaque club pourra présenter une seule équipe par catégorie, soit une seule équipe N INTRO à N7 (12 ans et moins) et une seule équipe N INTRO à N7 (13 ans et plus).
- Le concours est sous forme 4/3/2, soit 4 gymnastes par équipe, 3 gymnastes qui compétitionnent par appareil et 2 résultats qui seront comptabilisés.
- Les équipes devront être formées selon les catégories suivantes :

Équipe	Catégorie admissible des athlètes de cette équipe			
12 ans et moins	N Intro 9	N Intro 11	N6 9-10	N7 9-10
	N Intro 10	N Intro 12	N6 11-12	N7 11-12
13 ans et plus	N Intro 13	N6 13-14	N7 13-14	
	N Intro 14+	N6 15+	N7 15+	

- À l'intérieur d'une même équipe, une gymnaste peut présenter 1 à 4 appareils, jusqu'à concurrence de 4 gymnastes par appareil.
- Les officiels évalueront les routines selon le code de pointage en vigueur pour ces catégories, en se basant sur l'exécution seulement, indépendamment des valeurs. Les athlètes doivent présenter le contenu de leur catégorie d'affiliation.

FORMAT DE L'ÉVÉNEMENT (2 sur 2)

- Les juges ne tiendront pas compte de la composition ou de la bonification, seule l'exécution permettra d'arriver à une note. Les officiels remettront une note d'exécution sur 10 points.
- Routine trop courte : Une routine trop courte entraînera une déduction de - 2.0 points :
 - Barres : Routine de moins de 5 éléments.
 - Poutre et sol : Routine de moins de 30 secondes.

MODIFICATION DES ÉQUIPES

- Après la date limite d'inscription, il est possible d'ajouter un athlète à une équipe (jusqu'à maximum 4 athlètes par équipe). Les frais de retard mentionnés dans ces directives s'appliqueront, à l'exception de lors d'un remplacement complet suite au retrait d'un athlète de l'équipe.

CHOIX DES APPAREILS ET ORDRE DE PASSAGE

- Les entraîneurs seront responsables de préciser, directement aux tables de juges, les athlètes participants et l'ordre de passage.

REMISE PROTOCOLAIRE

- Des récompenses seront remises pour le total des appareils seulement aux positions 1 à 3.

DATES LIMITES ET FRAIS

- **Date limite d'inscription et de paiement : 4 mai 2025**
- **Date de publication de l'horaire détaillé : 9 mai 2025**
- **Frais d'inscription :**

GAF (N Intro à N7)	143,00 \$ / athlète
--------------------	----------------------------

- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription** (facturés par GYMJC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$**
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMJC) : **100 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **500 \$**
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 5 jours ouvrables avant le 1^{er} jour de compétition** (facturés par GYMJC) : **50 \$** / entraîneur
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 24 heures avant le 1^{er} jour de compétition** (facturés par GYMJC) : **100 \$** / entraîneur
- **Frais d'admission des spectateurs :**

Par jour	
En ligne :	À l'entrée :
22,00 \$ / Adulte (13-65 ans)	24,00 \$ / Adulte (13-65 ans)
12,00 \$ / Aîné (66 ans et +)	14,00 \$ / Aîné (66 ans et +)
12,00 \$ / Enfant (6 à 12 ans)	14,00 \$ / Enfant (6 à 12 ans)
Gratuit / bambin (0 à 5 ans)	Gratuit / bambin (0 à 5 ans)

* Des forfaits 2 et 3 jours seront aussi offerts sur place.

SERVICES AUX ENTRAÎNEURS

Aucun repas n'est offert d'emblée aux entraîneurs. S'il le désire, chaque club sera responsable de commander les repas de leurs entraîneurs via le formulaire Excel prévu à cet effet.

- **Coût des repas**
 - Déjeuner : 10\$
 - Dîner : 15\$
 - Souper : 25\$
- **Date limite de commande de repas : 12 mai 2025**

INSCRIPTION ET PAIEMENT

1. Tous les clubs devront remplir le formulaire d'inscription Excel.
 - a. Complétez les informations pour chacune des gymnastes.
 - b. Ajoutez les entraîneurs et leur niveau de formation.
 - Dans la colonne Certification PNCE, inscrire le plus haut niveau de certification tel qu'écrit dans LE CASIER de l'entraîneur sur www.coach.ca.
 - L'entraîneur qui est le mentor doit être inscrit dans la colonne entraîneur 1.
 - Les assistants entraîneurs et les entraîneurs mentorés doivent être inscrits dans la colonne entraîneur 2, 3 ou 4.
 - Si vous avez des questions sur la certification PNCE de vos entraîneurs, communiquez avec Vanessa Bernier (mandataireformation@gymqc.ca).
 - c. Enregistrez le fichier Excel au nom de votre club.
2. Envoyez le fichier Excel à GYMQC (inscription@gymqc.ca) ainsi qu'au comité organisateur (magnygym.direction@gmail.com).
3. Le paiement des inscriptions devra se faire :
 - a. Par chèque
 - Libellé au nom de « Club Magny-Gym inc. » et doit être retourné à l'adresse suivante : 141 boul. Taché est, Montmagny, QC, G5V 1B9.
 - b. Par virement bancaire
 - Transit : 20108
 - Institution : 815
 - Folio : 0176743
4. Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
5. Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.

ANNULATION

Se référer à la section **6.13** et **6.13.2** du **Cahier des charges**, disponible sur le site web de Gymnastique Québec (www.gymqc.ca).

6.13.2 FINALITÉS

Les demandes de remboursement doivent être effectuées telles que mentionnées ci-haut. Les délais pour effectuer les demandes sont spécifiques à chaque événement. Les dates limites de demandes de remboursement sont établies selon les règles suivantes :

- Qualification Provinciale, Championnats Québécois et Coupe Provinciale
 - Pour une demande de remboursement avec une pièce justificative datant de plus de 48 heures précédant le premier jour de compétition : La demande doit être envoyée au plus tard 48 heures avant le premier jour de compétition de l'événement, toutes catégories et disciplines confondues.
 - Pour une demande de remboursement avec une pièce justificative datant de moins de 48 heures précédant le premier jour de compétition: La demande doit être envoyée au plus tard 24 heures avant le premier jour de compétition de l'événement, toutes catégories et disciplines confondues.

MUSIQUE GAF

La majorité des musiques ont déjà été reçues au courant de la saison. Si vous devez déposer une nouvelle musique ou faire un changement de musique, contactez Christian Turp (cturp@gymqc.ca).

SERVICES AUX ATHLÈTES ET SPECTATEURS

SERVICE MÉDICAL

Un service de physiothérapie sera disponible sur le site de compétition.

AUTRES INFORMATIONS

- Référez-vous au **Bulletin d'information** pour toutes les informations supplémentaires (site de compétition, hébergement, etc.).